



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Chiche>

Instituer le droit de travailler sans limite d'âge :

Chiche !

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2008 - N° 1084 - février 2008 -

Date de mise en ligne : vendredi 29 février 2008

Description :

Paul Vincent ne croit pas une seconde que les salariés vont pouvoir, comme le prétend le prince-président, travailler sans limite d'âge : leurs patrons n'y tiennent pas du tout !

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

L'ayant défendu pour moi-même avec un certain succès, je souhaiterais que ce droit soit reconnu à tous.

Mais, compte tenu de mon expérience, je conseille qu'on ne perde pas son temps à en discuter pendant des mois avec les syndicats, ce qui n'aurait d'autre intérêt que de pouvoir les rendre responsables de l'échec de cette réforme.

Qu'on demande d'abord aux patrons, car cela est primordial, s'ils acceptent que toute personne employée dans leur entreprise puisse y travailler aussi longtemps qu'elle le désire.

Si leur état d'esprit n'a pas changé depuis l'époque où Pierre Mauroy avait abaissé l'âge de la retraite à 60 ans, il ne me paraît guère possible que chacun parte en retraite à sa convenance et non à celle de son employeur.

J'ai sous les yeux une aimable lettre que m'avait adressée à l'époque, elle est datée du 23 février 1984 exactement, l'un de mes patrons également d'époque :

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint la copie du dernier bulletin de la Caisse des Retraites destiné aux Employeurs.

Il vous est adressé à titre informatif seulement et cela n'implique ni souhait ni quelconque intention de notre part.

Amicalement.

Ce bulletin de la Caisse des Retraites indiquant très clairement la marche à suivre pour pouvoir dégager le plus rapidement possible, son souhait était pourtant évident. En me communiquant dans ce style, à moi simple cadre, des informations destinées aux seuls employeurs, et en s'abstenant d'indiquer sous sa signature, comme il le faisait d'habitude, son titre de Président Directeur Général, il m'écrivait comme à un ami, mais il ne m'était plus possible d'y croire.

La manoeuvre avait débuté le jour même où avait été décrété l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite. Il m'avait aussitôt téléphoné, me demandant de passer à son bureau le plus vite possible. Vu l'émoi suscité au CNPF, l'ancêtre du Medef, par cette « loi scélérate », je pensais qu'il paniquait à l'idée de me voir partir sans qu'il ait eu le temps de pouvoir me remplacer. Je lui avais alors tenu des propos que je croyais rassurants, lui rappelant que je n'avais pas encore tout à fait 60 ans, que mon contrat était à durée illimitée, car j'exerçais mon activité de représentant industriel

multicarte avec le statut de VRP, et lui avouais même que cette activité me plaisait davantage que celles que j'aurais pu avoir en étant retraité. Mon discours ne semblait pas l'avoir convaincu, et l'avait plutôt assombri, ce dont je ne pouvais encore soupçonner la cause. Mais, quelque temps plus tard, comme nous venions de perdre un ex-collègue âgé seulement de 66 ans, il m'avait emmené prendre un café en sortant du cimetière et les propos qu'il me tint, lorsque j'y repensai, commencèrent à m'ouvrir les yeux :

« Ce pauvre Duchemin, il aura profité de sa retraite un an à peine. Celui-là aurait fait une bonne affaire s'il avait pu partir cinq ans plus tôt. Nous arrivons à un âge qui nous réserve parfois de mauvaises surprises. Voyez tout autour de nous. Ce ne sont que cancers, infarctus, hémiplegies, sans compter tous ces accidents, l'an dernier encore celui de notre Directeur Général... Je crois que vous êtes un de ceux qui passent le plus de temps sur les routes, vous devez bien y penser vous aussi... Et les affaires qui deviennent de plus en plus difficiles. Croyez-moi, nous ferions mieux de passer la main sans trop attendre. »

Il me semblait encore de mon devoir de le reconforter :

- Je m'étonne de ces propos défaitistes dans la bouche d'un chef d'entreprise tel que vous ! J'espère que c'est un coup de cafard passager, le contrecoup de cette bien triste cérémonie. Vous n'allez quand même pas nous laisser tomber. Plus les affaires deviendront difficiles, plus on continuera d'avoir besoin de votre expérience. »

Il me regarda bizarrement, se demandant sans doute si je n'étais pas en train de me payer sa tête, alors qu'en réalité je n'avais pas encore commencé à comprendre où il voulait en venir.

J'avais acquis peu à peu une clientèle qui m'assurait de confortables commissions, et maintenant que j'avais presque totalement éliminé la concurrence, il pensait pouvoir me remplacer sans risque par un simple agent commercial débutant qui lui reviendrait moins cher.

Mais il avait commencé à comprendre qu'il ne parviendrait pas à ses fins par la seule persuasion et en douceur. Alors commencèrent les persécutions : critique du choix des clients que j'avais visités, ordre d'aller en voir à 300 km dont j'étais sûr que c'était sans intérêt, ce que je m'efforçais de lui démontrer, d'autant qu'il m'avait aussi reproché d'avoir pris à la concurrence des clients mauvais payeurs. Je ne puis conter ici tous ses coups tordus. Plusieurs de mes collègues ne purent supporter ce harcèlement et jetèrent l'éponge. Pour me pousser à démissionner, il se laissa aller un jour à un ridicule chantage. Sachant que j'étais en possession d'un billet charter non remboursable pour une destination lointaine et que j'avais fait des réservations et pris des rendez-vous qu'il ne m'était pas possible d'annuler, il avait cru malin de m'envoyer une lettre recommandée avec AR me mettant en demeure de changer mes dates de vacances sous peine de licenciement. Il semblait ignorer qu'étant représentant multicarte je ne pouvais me soumettre aux injonctions éventuellement contradictoires de tous les employeurs pour qui je travaillais simultanément, et que

j'avais donc le droit d'organiser mon travail au mieux de leurs intérêts qui étaient aussi les miens, puisque je n'étais rémunéré que sur les commandes que j'avais obtenues.

Pour arriver à se débarrasser de moi, il choisit finalement de me licencier sous un prétexte de licenciement économique, un curieux licenciement économique qui ne touchait que moi parmi tout son personnel. On était arrivé en 1988 et cette guérilla avait duré plus de quatre ans.

Enrichie des confidences de collègues ayant connu semblables mésaventures, cette expérience m'inspira un pamphlet que j'intitulai :

UN LICENCIEMENT pas très ECONOMIQUE

vu que ce licenciement manifestement abusif coûta à mon employeur une indemnité de clientèle correspondant à environ deux ans de commissions.

J'ai dû également me battre, avec plus ou moins de succès, pour garder mes autres cartes, mais j'en trouvai aussi de nouvelles, la dernière à 64 ans. C'est finalement de mon plein gré que je partis en retraite à 67 ans, m'étant vu proposer d'autres occupations intéressantes ailleurs que dans l'industrie.

Je reste donc naturellement un ardent partisan du droit de travailler jusqu'à 67 ans ou même davantage, mais je suis très sceptique sur la possibilité pour beaucoup d'y parvenir, compte tenu de l'attitude prévisible des employeurs, qui ne me semble pas s'être améliorée depuis cette époque.